

« Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement »

Groupe 3 : Mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement

L'engagement est une réalité pour plus de 13 millions de français bénévoles dans les associations, et le bénévolat est au cœur de la vie associative. Services civiques et volontariat viennent appuyer également l'engagement associatif. De la sensibilisation à l'engagement, à la facilitation de cet engagement aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics jouent un rôle, aux côtés des associations, pour concourir au développement d'une véritable société de l'engagement. Des initiatives collectives de citoyens émergent ou se déploient, hors des organisations associatives déclarées ou en leur sein, et ouvrent de nouveaux espaces d'accueil, de dialogue et d'engagement pour une société plus fraternelle. Des passerelles solides sont à construire entre les associations, les pouvoirs publics, ou encore le milieu professionnel, afin de favoriser une palette d'expériences d'engagement qui seront rendues accessibles par un travail de sensibilisation, d'accessibilité, de reconnaissance et de valorisation.

Enjeux :

- Sensibiliser à l'engagement associatif
- Donner accès à l'engagement associatif tout au long de la vie et l'intégrer aux parcours de vie
- Soutenir et faciliter l'implication des dirigeants bénévoles
- Reconnaître, soutenir, valoriser, des initiatives collectives de citoyens

Éléments de constats / état des lieux / problèmes identifiés

➤ **Sensibiliser à l'engagement associatif**

○ **Evolution du bénévolat dans notre société :**

Environ 25% des Français sont bénévoles¹, un chiffre en augmentation depuis 6 ans porté par les hommes et les générations de moins de 50 ans. Le bénévolat naît d'une forte motivation d'être utile et agir pour les autres (77%) et aussi diverses motivations « pour soi » (lien social, donner du sens à son quotidien etc.). Le parcours bénévole démarre le plus souvent lorsque les bénévoles disposent ou s'accordent une plus grande disponibilité (30%) ou par l'invitation d'un proche (25%). Aux côtés d'un bénévolat régulier, du bénévolat ponctuel se développe pour une action de 1 ou quelques heures (« bénévolat où je veux quand je veux »). Les bénévoles sont plus nombreux, mais cependant plus volatiles qu'avant. Attente d'une plus grande flexibilité de l'engagement pour les plus jeunes, l'engagement bénévole devient aussi celui de l'engagement dans un projet ou une action plus que dans celui d'une structure. La mutation des engagements amène les associations à réfléchir à de nouvelles approches au sein de leurs organisations, le bénévolat étant une ressource essentielle pour elles.

¹ France bénévolat, évolution de l'engagement bénévole de 2010 à 2016

- **Démarche libre et volontaire**

Le bénévolat est avant tout une démarche volontaire et libre. En 2016, le conseil départemental du Haut Rhin avait décidé de conditionner le versement du RSA à la réalisation d'heures de bénévolat, avant que la décision ne soit invalidée par la justice. Le bénévolat est à l'image de la liberté associative, en cela, il y a une attention particulière à porter à tout risque de restriction des libertés associatives ou d'instrumentalisation.

- **Communication sur l'engagement associatif (école, travail, association, état) :**

C'est dès le plus jeune âge que se forge l'aptitude à l'engagement, des moyens existent pour le favoriser dans le cadre scolaire (parcours citoyen, maison des lycéens, associations agréées EN), mais le récent HCVA souligne que ces dispositifs restent utilisés de façon hétérogène par les établissements. Au travail, si quelques entreprises de taille importante ont mis en place des programmes pro bono, ou mobilisent leurs collaborateurs sur des actions collectives ponctuelles d'intérêt général en lien avec des associations, pour renforcer la cohésion d'équipe ou dans le cadre de leur politique de RSE, il reste un grand pas à faire pour la sensibilisation des salariés au bénévolat, et intégrer ces engagements aux parcours professionnels. Les associations, de leur côté, communiquent individuellement de diverses manières : campagnes de « recrutement » de bénévoles pour les plus importantes, bouche à oreille, pair à pair, site internet, plateformes en ligne de bénévolat etc. L'engagement associatif a été la grande cause nationale 2014 décrétée par l'Etat, ce qui a permis une sensibilisation à l'échelle nationale, mais c'est toutefois la durée qui fait l'efficacité d'un message qui n'a été porté que durant une année.

- **Accès à l'engagement associatif et intégration dans les parcours de vie**

- **Une partie de la population éloignée des formes d'engagement :**

Si 25% des Français sont bénévoles, 75%² ne le sont pas et nombre d'entre eux sont éloignés des différentes formes d'engagement. La baromètre DJPEVA sur la jeunesse 2016 montre que les jeunes les plus en retrait de toute formes de participation sont aussi les plus précaires. Les politiques publiques ont par ailleurs rarement fait le lien entre les actions à destination des jeunes et les conditions sociales et culturelles de leur participation citoyenne. Au-delà de la question des jeunes, la majorité des bénévoles ont une formation de niveau secondaire ou supérieur, et les cadres supérieurs sont plus bénévoles (39%) que les ouvriers (18%). Un constat similaire pourrait être fait concernant l'accès à l'engagement pour les personnes en situation de handicap. Le bénévolat associatif doit être une participation sociale accessible et ouverte à tous. La question des conditions à mettre en œuvre pour un bénévolat plus inclusif doit être posée.

- **Evaluation des dispositifs d'engagement mis en place par l'Etat (service civique, volontariat associatif etc.) :**

Plus de 200 000 jeunes ont réalisé un service civique depuis la création du dispositif en 2010. Une approche quantitative confirme que le dispositif est investi par l'ensemble des jeunes, même si certains territoires et niveaux de diplômes sont plus représentés que d'autres par rapport à la population globale. Les femmes représentent 58 % des volontaires et les jeunes

² Cf. ibid

mineurs seulement 4 %, l'âge moyen étant de 21 ans. Une étude du CESE de mai 2017 ouvre des pistes de réflexion permettant d'améliorer son accessibilité à tous. Concernant les autres formes de volontariat après 25 ans, si le volontariat de solidarité internationale concerne plus de 2000 personnes chaque année, le volontariat associatif créé en 2006 reste peu connu.

- **Reconnaissance de l'engagement associatif** : la reconnaissance de l'engagement associatif passe d'abord par des moyens financiers accrus pour mener à bien l'action bénévole pour plus de 28% des bénévoles³. La nécessité de formation est plébiscitée par 27% des bénévoles⁴. La création en 2016 du compte engagement citoyen, permettant d'octroyer des heures de formations dans le cadre du Compte Personnel d'Activité a été une avancée, toutefois sa mise en œuvre reste encore à décliner, et les moyens restent insuffisants tant sur le financement des formations que sur l'enveloppe allouée à cette mission dans le cadre du budget de l'Etat au regard du nombre de bénévoles. Concernant les étudiants, on peut noter une avancée, à compter de la rentrée universitaire 2017/2018, tous les établissements d'enseignement supérieur ont dû mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association, point dont il faudra faire le bilan en fin d'année.

- **Faciliter le bénévolat des actifs** : le mécénat de compétences est développé dans quelques entreprises de taille importante, mais il reste marginal au regard des 90% de TPE-PME qui composent le paysage français. Face au défi pour les bénévoles de pouvoir concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle, le nouveau congé créé par la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 facilite l'exercice de ces responsabilités. Ce nouveau dispositif permet l'obtention de 6 journées de congé par an, pour faciliter la conduite d'activités bénévoles qui peuvent se tenir durant leur temps de travail. A ce stade, il est trop tôt pour avoir un retour sur sa mise en œuvre. Le congé de représentation existe aussi pour les salariés désignés représentant d'une association pour siéger dans une instance. Il est de 9 jours maximum par an pour participer aux réunions de cette instance. Quelques autres congés peuvent être utilisés par les bénévoles, soit limités à certains secteurs associatifs (congé de cadres et d'animateurs de jeunesse), soit dépassant la vie associative mais utilisables dans ce cadre (CIF, RTT, congé solidaire, congé de solidarité internationale).

- **Soutenir et faciliter l'implication des dirigeants bénévoles**
 - **Le renouvellement des dirigeants bénévoles** : le renouvellement des dirigeants associatifs bénévoles est aujourd'hui l'une des difficultés les plus importantes du monde associatif et serait même la première difficulté recensée par les associations. 53 % d'entre elles indiquent qu'elles ont du mal à renouveler leurs instances dirigeantes. Il existe une crise du renouvellement associatif dans les fonctions de dirigeant bénévole, liée notamment à la conscience des risques encourus et à la complexité des textes auxquels sont confrontés les dirigeants bénévoles d'associations. En particulier, les dirigeants d'associations de taille moyenne ou intermédiaire gèrent des situations complexes, notamment l'emploi de salariés, la réponse à des appels d'offres, les exigences comptables, les contrôles des financeurs, et se distinguent des grandes associations en ce qu'elles ne disposent pas nécessairement d'un personnel suffisant pour assurer les fonctions supports et ainsi « réduire la complexité » par la professionnalisation de ces fonctions (ressources humaines, comptabilité et finance, systèmes

³ Recherches et Solidarités, la France bénévole 2017

⁴ Cf. ibid

d'information, etc.). Récemment une proposition de loi pour limiter le risque encouru juridiquement par les dirigeants associatifs dans les procédures de liquidation judiciaire a été portée à l'Assemblée Nationale. En sus de ces raisons, on retrouve aussi d'autres freins évoqués : manque de disponibilité, insuffisance de formation, d'où mauvaise répartition des délégations et des répartitions de responsabilité, phénomènes de rétention de pouvoir (les dirigeants sont plutôt des hommes et des hommes plutôt âgés), évolution sociologique profonde où l'on privilégie l'action et le résultat à court terme au détriment du projet associatif et de son impact à moyen et long terme etc.

- **La rémunération des dirigeants bénévoles** : Une association peut décider de rémunérer, sous certaines conditions, ses dirigeants en contrepartie des sujétions que leur impose l'exercice de leurs fonctions (notamment en termes de temps de travail) sans que cela remette en cause le caractère désintéressé de la gestion et conduise au paiement d'impôts commerciaux. Dans une association, tout ou partie des dirigeants peuvent être rémunérés à condition que le total des rémunérations brutes versées à chacun d'eux à quelque titre que ce soit ne dépasse pas les 3/4 du Smic, soit 1 123,85 € brut par mois. Dans les associations dont la moyenne des ressources annuelles (hors financement public) sur les 3 derniers exercices clos dépassent 200 000 euros, un ou plusieurs dirigeants peuvent être rémunérés au-delà des 3/4 du Smic à partir de la 4ème année d'existence de l'organisme. La rémunération de chaque dirigeant est plafonnée à 9 933 € brut par mois. Les associations agréées Jeunesse et éducation populaire peuvent rémunérer leurs dirigeants, selon ce barème, quelle que soit l'origine des fonds. Cependant, certains critères complémentaires sont édictés pour les associations JEP : l'instance dirigeante doit être composée de membres dont la moyenne d'âge est inférieure à trente ans, ne peuvent être rémunérés que les dirigeants âgés de moins de 30 ans à la date de leur élection, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois, les dirigeants ne peuvent être rémunérés que dans la limite 3269 € par mois (montant PMSS 2017).

➤ **Reconnaitre, soutenir, valoriser, des initiatives collectives de citoyens**

- **Nouvelles formes d'engagement** : face à la diversité des aspirations individuelles, les engagements sont eux-aussi protéiformes, informels ou s'inscrivant dans un dispositif. Si le bénévolat associatif est de loin celui qui mobilise le plus (20% des Français, tendance en augmentation depuis 2010), à côté ou en complément, des formes d'engagement plus informels se développent spontanément sur un sujet précis, ou encore via les plateformes numériques permettant d'organiser rapidement des rassemblements. Plus de 90% des 18-24 ans ont un compte sur au moins un réseau social, et 41% des 18-30 ans ont déjà signé une pétition en ligne ou défendu une cause sur internet. Ces engagements sont parfois complémentaires aux autres formes d'engagement, ils sont aussi plus informels.
- **Foisonnement d'initiatives collectives de citoyens** : depuis plusieurs années les collectifs de citoyens se multiplient notamment au niveau local (« empowerment » ou pouvoir d'agir des citoyens) et jouent un rôle dynamisant au sein du monde associatif et de la démocratie. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une cause, d'une revendication, ou encore d'un enjeu politique, social, écologique etc. Le point commun de ces collectifs est qu'ils permettent à des citoyens de s'engager de manière simple, d'intégrer une équipe dans laquelle ils trouvent leur place et de voir rapidement l'impact de leur engagement. Ils partagent une envie d'agir et de décider de manière plus agile et horizontale : décider démocratiquement mais efficacement ou encore

sortir des complexités administratives voire hiérarchiques qui prévalent souvent dans les grandes organisations, y compris associatives.

DOCUMENT DE TRAVAIL